Bassin Artois-Picardie : Promotion et déploiement d'un dispositif expérimental de Paiements pour Services Environnementaux



Pour : Agence de l'Eau Artois-Picardie
Date : 2026 - En cours
Partenaires : Chambre d'agriculture Nord Pas-de-Calais et Géonord
Région : Hauts-de-France - **Domaine :** Agroécologie Biodiversité

L'agence de l'eau Artois-Picardie souhaite expérimenter un dispositif de PSE sur les aires d'alimentations de captages ultra-prioritaires (PSE CUP)

Contexte

Le bassin Artois-Picardie bénéficie de conditions pédoclimatiques et hydrologiques favorables à l'agriculture céréalières à destination des filières agroalimentaires locales (pomme de terre, betteraves industrielles, lin textile, légumes industriels). Ce modèle agricole prédominant, qui repose sur des rendements élevés, nécessite un usage important de produits phytopharmaceutiques et engrais azotés, à l'origine de pollutions diffuses. Près de 300 captages au sein du bassin sont considérés comme dégradés du fait de la teneur de l'eau pour les nitrates et/ou les produits phytopharmaceutiques ainsi qu'en métabolites. Les dispositifs d'aide existants destinés à soutenir les pratiques agricoles moins impactantes sur la ressource en eau sont peu mobilisés en grandes cultures dans cette région. Partant de ce constat, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie souhaite expérimenter une aide spécifique sur les secteurs à plus fort enjeu. Les zones ciblées correspondent à des (aires d'alimentation de) captages en eau souterraine jugés ultra-prioritaires (CUP).

Objectifs

Solagro, la Chambre d'agriculture Nord Pas-de-Calais et le bureau d'études Géonord se sont constitués en groupement pour assurer en 2026 et en 2027 la promotion et le déploiement du dispositif porté par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie. L'objectif est de mobiliser le plus grand nombre d'exploitations et favoriser :

- La mise en place de cultures et pratiques à moindre impact sur la ressource en eau ;

- Une dynamique propice à la structuration de nouvelles filières ou de filières émergeantes (luzerne déshydratée, miscanthus, chanvre…) ;

- A plus long terme ; l'amélioration de la qualité de la ressource en eau utilisée pour la fourniture d'eau potable.

L'expérimentation sur deux ans vise également à identifier les conditions d'adhésion au dispositif et son niveau d'attractivité, les freins éventuels ou points de blocage, et de proposer en fonction des axes d'amélioration.

Déroulement

La première phase du projet consiste à faire connaître et à promouvoir le dispositif auprès de tous les agriculteurs éligibles en 2026. Six réunions d'information ont rassemblé une centaine d'agriculteurs au mois de mars. Les agriculteurs volontaires bénéficient d'un accompagnement individuel pour étudier la faisabilité technique et économique d'une contractualisation, et pour définir à partir des résultats de l'étude une trajectoire d'engagement adaptée sur les 5 années. Un appui administratif est prévu pour accompagner le dépôt de dossier de demande d'aide sur la plateforme dédiée (RIVAGE).

Une deuxième campagne de promotion et de déploiement du dispositif est prévue en 2027, et pourra être enrichie par les premiers retours d'expérience et témoignages.

Des bilans quantitatifs et qualitatifs sont réalisés à l'issue de chaque phase (promotion du dispositif, accompagnement technique, accompagnement administratif) pour identifier les points forts de l'aide expérimentale et les axes d'amélioration.